

COMMUNE DE LANNEANOU

Conseil Municipal du 3 octobre 2019

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé SAINT JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Morgane LEGLAND, Vanessa ROUSVOAL Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER

ABSENT : Guillaume GERARD, excusé, Aurélien LE GUILCHER

CONVENTION DE CONCESSION D'UN DROIT D'USAGE POUR LES EQUIPEMENT DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Département du Finistère a signé le 21 mars 2016 avec la commune, une convention de concession d'un droit d'usage pour des équipements de communication électroniques réseau PABN (Penn Ar Bed Numérique) lui permettant d'utiliser un terrain sis au lieu-dit le télégraphe.

L'évolution technologique et les stratégies des acteurs économiques permettent d'envisager une continuité du service par des opérateurs privés. C'est pourquoi, le Conseil Départemental a acté l'arrêt de l'exploitation publique du réseau PABN au 31 décembre 2019. L'opérateur NOMOTECH s'est porté candidat au rachat de ces infrastructures.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant à la convention dont l'objet est de transférer du Département à la société NOMOTECH, la convention passée.

SDEF

Le Conseil approuve la modification des statuts votés lors de la réunion du comité syndical en date du 5 juillet 2019.

Certaines informations sur les orientations d'une prochaine réforme territoriale, engendrent des inquiétudes sur d'importants risques de remise en cause de la concession électrique. Le Maire a invité les élus à se prononcer sur une motion pour le maintien du Syndicat dans son état actuel.

Le Conseil municipal a adopté la motion.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La convention Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale, est arrivée à son terme. Le conseil municipal a décidé d'en signer une nouvelle pour l'exercice 2019-2022

Le CEJ est un dispositif géré par la CAF 29 pour le co-financement des actions relevant de l'enfance et la jeunesse.

PLURELYA

Depuis 2012, la commune adhère à Plurélya, prestataire d'action sociale des agents territoriaux.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les modalités de participation sont modifiées, la cotisation annuelle réglementaire de Plurélya est calculée selon un tarif forfaitaire par agent.

Le conseil municipal choisit la formule à 199 € par agent pour le personnel en activité.

NOUVEAU PROJET EOLIEN

La société BayWa r.e. a effectué une étude pour l'implantation de 3 éoliennes sur le secteur de Grand Hugen et Quistillic.

Afin de poursuivre et développer leur projet, l'avis du conseil municipal est souhaité et une rencontre avec les élus pourra être programmée.

Le site retenu se trouve dans la zone Natura 2000 et dans le site inscrit des monts d'arrée.

Les conseillers souhaitent procéder à un vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

OUI 4 voix

Abstention 3 voix

NON 2 voix contre l'implantation dans la zone concernée

Actuellement, le maire précise que les retombées économiques du projet génèrent des produits de fiscalité, pour la commune la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, les autres contributions (CFE, CVAE et IFER) pour le Département et Morlaix Communauté.

Mais un nouveau dispositif permettrait à la commune de bénéficier du versement de la répartition IFER à hauteur de 25 %.

QUESTIONS DIVERSES

Pour l'aménagement des 2 arrêts de cars (création et déplacement de l'existant), la Région a attribuée à la commune une subvention d'un montant de 11 534,60 €.

Madame CRESPIN sollicite l'acquisition d'une partie de terrain jouxtant sa propriété située impasse pors an touch.

Le Conseil donne son accord pour la vente à 1 € le m² sachant que les frais de géomètre, de notaire et les frais d'enrobés seront supportés par l'acquéreur.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'Etat doit désormais être transposé aux agents de la commune.

Ce nouveau régime remplacera les anciennes primes (IAT, IEMP) qui seront alors abrogées.

Accord du Conseil et après avis du Comité Technique du CDG 29 ce nouveau régime indemnitaire sera mis en place au 1er janvier 2020.

Le Conseil a adopté la motion demandant le lancement d'une étude sur la prolifération des choucas des Tours.

Le repas du CCAS aura lieu le Dimanche 24 novembre au Restaurant Skol Louarn.

Le samedi 27 juin 2020, la 28^{ème} édition de l'épreuve cyclo sportive et cyclotouriste la Pierre le Bigaut au profit de la lutte contre la Mucoviscidose passera sur le territoire communal. (Itinéraire 135 km).

Fin de Séance